RECENSEMENT DE COMPETENCES « AMO Bois et Biosourcés »

POUR FACILITER LES OPERATIONS UTILISANT LE BOIS ET LES MATERIAUX BIOSOURCES DANS LE BATIMENT

(Construction, rénovation lourde, extension, surélévation…)

► CONTEXTE ET DEFINITIONS

OBJECTIFS GENERAUX

La Région Grand Est souhaite encourager l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés dans le domaine du Bâtiment, notamment dans les opérations reproductibles, pour massifier leur usage et permettre la montée en compétences de tous les acteurs de la construction du Grand Est. Dans cet objectif, la Région Grand Est propose deux dispositifs de soutien au bois et aux matériaux biosourcés dans le bâtiment :

- **Appel à Projet « Soutien aux missions d'ingénierie spécialisée pour des bâtiments bois et biosourcés »** pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrages ayant un projet de construction ou de rénovation lourde faisant usage de ces matériaux et nécessitant un accompagnement par un AMO ou un MOE spécialisé.
- **Appel à Projet « Soutien à la reconnaissance des matériaux biosourcés et bas carbone pour le bâtiment »** pour l'accompagnement des fabricants de produits biosourcés et des démarches d'avis techniques pour des projets hors techniques courantes.[1]

Cette démarche se veut cohérente avec :

- **La Stratégie Nationale Bas Carbone** : « Promouvoir les produits de construction et de rénovation et les équipements à plus faible empreinte carbone (issus de l'économie circulaire ou biosourcés) et à haute performance énergétique et environnementale sur l'ensemble de leur cycle de vie » ;
- **Les objectifs du SRADDET** en réduisant l'impact carbone des bâtiments, en développant les filières locales de produits biosourcés, en accompagnant les filières de l'économie verte et de l'agriculture durable, en valorisant la ressource en bois du Grand Est…
- **La stratégie Bioéconomie de la Région Grand Est** et notamment la priorité de développer l'usage « des biomatériaux[2] pour construire et rénover les bâtiments »
- **Le Programme régional de la forêt et du bois de la région Grand Est** et notamment la mesure II.2.6. « Stimuler l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation du bâti » (mesure phare)
- **Le Pacte Bois et Biosourcés** proposé par l'interprofession FIBOIS Grand Est pour accélerer et accompagner les projets en bois et en matériaux biosourcés.

DEFINITION DES MATERIAUX BIOSOURCES ET ENJEUX POURSUIVIS

Les matériaux biosourcés sont par définition « entièrement ou partiellement fabriqués à partir de matières d'origine biologique » (J.O. du 22/12/2016). Leur principale caractéristique est d'être fabriqués à partir de **matières renouvelables**, notamment issues de végétaux (bois et dérivés du bois, chanvre, lin, céréales, liège, etc.) ou de sous-produits animaux (laine, plumes…).

Les enjeux auxquels peuvent répondre les matériaux biosourcés sont notamment :

- ✓ Le stockage du carbone dans les constructions
- ✓ La réduction des besoins en matières premières épuisables (sable...)
- ✓ L'approvisionnement en circuit court
- ✓ Le développement de la bioéconomie territoriale et de l'économie circulaire
- ✓ …

[1] Pour plus d'information sur ces dispositifs, vous pouvez vous rendre sur le site www.climaxion.fr

[2] Ici le terme de « biomatériaux » s'entend comme « matériaux biosourcés »

► OBJET DE LA DEMARCHE

L'objet de la présente démarche est d'identifier des prestataires présentant les compétences nécessaires à l'accompagnement des porteurs de projets en tant qu'assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) « Bois et Biosourcés » et de mettre en valeur leurs éventuelles spécificités.

Cette démarche est alimentée par un groupe de travail composé en partie de représentants de la Région Grand Est, de la DREAL Grand Est, de FIBOIS Grand Est, de l'Eurométropole de Strasbourg, de la Métropole du Grand Nancy, du PNR des Vosges du Nord, de l'AQC et du Centre de Ressources Envirobat Grand Est.

Après étude des dossiers et audition, les candidats répondant aux critères de sélection seront ajoutés à une liste de prestataires compétents pour les missions d'AMO « Bois et Biosourcés » établie et diffusée publiquement, liste qui restera ouverte, non exhaustive et sans caractère obligatoire pour l'octroi d'éventuelles subventions.

Cette liste est mise à disposition des Maîtres d'Ouvrage publics et privés qui le souhaitent **sur le site www.climaxion.fr**[3]**,** afin de les aider lors du choix de leur Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé sur les thématiques du Bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment.

FACILITER L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SPECIFIQUE A L'UTILISATION DU BOIS ET DES MATERIAUX BIOSOURCES

Parce que l'usage du bois et des matériaux biosourcés doit être prévu dès le démarrage d'une opération, et que les Maîtres d'Ouvrage n'ont pas forcément les compétences en interne, la Région Grand Est a **mis en place un Appel à projet de soutien aux missions d'ingénierie spécialisée pour des bâtiments bois et biosourcés** et propose :

- **Une liste de candidats identifiés par un jury** sur la base de leurs compétences et de leur expérience, cette liste n'ayant pas vocation à être exhaustive ou obligatoire ;
- **Un cahier des charges de la mission d'AMO** permettant un accompagnement efficace pour l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans les opérations de construction, rénovation lourde, extension, surélévation...
- Un **accompagnement financier** des **missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et de maîtrise d'œuvre (MOE)** spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés.

TYPES DE PROJETS CIBLES POUR LES PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Le cahier des charges AMO Bois et Biosourcés défini dans le cadre de ce dispositif concerne plus particulièrement **des bâtiments d'habitation** (logement collectif) **ou des bâtiments tertiaires** (bureaux et équipements), **qui présentent un niveau de complexité particulier lié au nombre d'étages ou au type de locaux (ERP par exemple), mais qui restent reproductibles** :

- Construction de bâtiment neuf,
- Extension ou surélévation de bâtiment existant,
- Rénovation lourde touchant à la structure d'un bâtiment existant ou modifiant son usage.

La Région Grand Est souhaite, par ce biais, inciter les Maîtres d'Ouvrage à utiliser le bois et les matériaux biosourcés, et de façon préférentielle encourager :

- Les **projets visant à valoriser les ressources et les savoir-faire locaux** (bois local, matériaux biosourcés issus de filières locales, peu transformés ou à faible impact carbone, etc.) ;
- Les **projets permettant la valorisation de bois scolytés**.

[3] https://www.climaxion.fr/actualites/construction-bois-materiaux-biosources-liste-dexperts-accompagner-vos-projets

► CRITERES D'ELIGIBILITE POUR FIGURER SUR LA LISTE DE PRESTATAIRES AMO BOIS ET BIOSOURCES :

Le présent recensement est ouvert à tout acteur économique (entreprise, association,…) établi en France et autorisé à soumissionner aux marchés publics.

EXIGENCES MINIMALES A RESPECTER :

L'Annexe 2 liste les compétences requises pour mener à bien les missions d'AMO spécifiques à l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés.
Le prestataire devra justifier qu'il dispose de ces compétences ou pouvoir y faire appel, en fonction de la complexité de l'opération.

Par ailleurs, le contenu de la mission type d'AMO Bois et biosourcés proposé par le prestataire devra être a minima conforme au cahier des charges présenté en Annexe 3. Cet accompagnement devra pouvoir couvrir l'ensemble des phases du projet : conception, consultation et négociation avec les acteurs économiques, ainsi que le suivi des travaux jusqu'à la réception.

Enfin, **l'AMO devra s'engager à participer à la capitalisation d'informations à l'échelle régionale, et à diffuser largement le retour d'expérience sur les opérations qui pourraient être soutenues par la Région Grand Est ou par Climaxion.**

► PLANNING

Les prochaines dates d'audition seront fixées au cours du premier trimestre 2024 et vous seront communiquées directement par mail.

► MODALITES DE CANDIDATURE

LES CANDIDATURES DEVRONT ETRE ADRESSEES A : biosources-climaxion@grandest.fr

Demandes de renseignements : Isabelle Saladé (tél : 03 26 70 89 40)
Pauline Diebold (tél : 03 88 15 83 94)

PIECES A TRANSMETTRE POUR CANDIDATER :

Pour participer, le candidat ou l'équipe candidate devra transmettre les pièces suivantes **par mail** (de préférence par lien de téléchargement) :

- ❑ **Un courrier de candidature expliquant ses motivations** pour candidater à ce recensement de compétences ;
- ❑ **Une note descriptive listant et détaillant ses compétences** pour réaliser des missions d'AMO sur des projets de construction ou rénovation lourde utilisant le bois et les matériaux biosourcés.
  Cette note précisera le nom des personnes compétentes, et décrira notamment :

  - les moyens humains dédiés aux missions d'AMO Bois et biosourcés avec *Curriculum Vitae* détaillant les compétences et les expériences des personnes envisagées pour ces missions,

  - les références détaillées d'opérations en cours ou livrées (rôle tenu dans cette opération et à quelles phases du projet, lieu, date de livraison, budget, acteurs de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, description du programme détaillant l'usage du bois et des biosourcés,…) ;

Dans le cas d'une candidature en équipe, la note devra également préciser le nom du mandataire de l'équipe ainsi que le fonctionnement envisagé de l'équipe vis-à-vis des maîtres d'ouvrage.

- **Une note méthodologique détaillée démontrant la compréhension, l'appropriation de la mission d'AMO décrite en Annexe 3, et l'implication dans la capitalisation d'expérience**.
  Cette note pourra développer des retours d'expérience sur des missions similaires.

  La méthodologie proposée devra permettre d'aiguiller le maître d'ouvrage à chaque étape de son projet en permettant :
  - D'optimiser le recours au bois et au matériaux biosourcés, et d'identifier les ressources locales en matériaux et en savoir-faire ;
  - De respecter l'enveloppe financière du projet et/ou d'accompagner le maître d'ouvrage à la redéfinition de son budget en début de projet, en cohérence avec ses objectifs environnementaux, sociaux et économiques sur le long terme ;
  - De respecter le planning défini lors de la phase programmation ;
  - D'aboutir à un projet cohérent et reproductible après une phase de réalisation sereine.

  La note méthodologique devra également décrire :
  - Les moyens de concertation prévus dans le cadre du projet,
  - Les outils de restitution envisagés à destination de la Région Grand Est, de ses partenaires et des professionnels du bâtiment,
  - Les moyens prévus pour la capitalisation d'expérience, la diffusion des connaissances et la montée en compétence des acteurs de la construction.

► ANNEXES :

ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 2 : COMPETENCES DEMANDEES A L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR UN ACCOMPAGNEMENT A L'USAGE DU BOIS ET DES MATERIAUX BIOSOURCES DANS LE BATIMENT

ANNEXE 3 : CAHIER DES CHARGES POUR LA MISSION D'A.M.O. BOIS ET MATERIAUX BIOSOURCES

ANNEXE 1 :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

Contact

- Dénomination ou raison sociale :
- Adresse :
- Représentant dûment habilité
  - Nom Prénom :
  - Fonction :
  - Tél. :
  - Email :
- Contact (si différent du représentant) :
  - Nom Prénom :
  - Fonction :
  - Tél. :
  - Email :
- N° SIRET :
- Statut juridique :

Attestation sur l'honneur

- Je, soussigné(e)......, représentant de l'entreprise ……., atteste sur l'honneur que mon entreprise n'est pas placée sous l'effet d'une mesure d'exclusion définie par le Code de la Commande Publique (précédemment appelée « interdiction de soumissionner »)

ANNEXE 2 :

COMPETENCES DEMANDEES A L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR UN ACCOMPAGNEMENT A L'USAGE DU BOIS ET DES MATERIAUX BIOSOURCES DANS LE BATIMENT

Compétences attendues de l'AMO

Eu égard à la nature des missions attendues, le candidat devra idéalement disposer des compétences suivantes, seul ou au sein d'une équipe pluridisciplinaire :

- des compétences en matière d'évaluation technique,
- des compétences en matière d'ingénierie normative,
- des compétences en management et conduite d'opérations,
- des compétences sur la construction bois,
- des compétences sur la filière construction et ses acteurs,
- des compétences en matière d'écoconstruction et de matériaux biosourcés,
- des compétences d'économiste de la construction en particulier sur les lots bois et isolation ;

Ces compétences démontrant les qualités opérationnelles du candidat pourront être justifiées par son intervention concrète et opérationnelle dans des opérations analogues (si possible 5 expériences différentes).

Les membres d'une équipe pluridisciplinaire pourront intervenir au titre de plusieurs de ces compétences, sous réserve que l'offre du candidat démontre clairement leurs aptitudes dans ces différents domaines.

Le prestataire pourra proposer, en outre, toute autre compétence lui semblant nécessaire à l'établissement de la mission, notamment toutes les spécialités nécessaires pour couvrir les domaines spécifiques de l'opération étudiée. Ces compétences spécifiques devront être clairement identifiées dans l'offre remise par les candidats.

Management d'équipe

Si le prestataire se présente en équipe, un interlocuteur unique de la maîtrise d'ouvrage devra être désigné dans la remise de l'offre.

Il pilotera l'ensemble de la mission, s'assurera de la qualité des différentes prestations et en fera la synthèse.

Respect des règles de la profession

Dans le cadre de sa mission, le prestataire met à la disposition du maître d'ouvrage ses compétences, son expérience et ses moyens spécialisés afin de permettre les études de programmation de l'opération envisagée. Il lui sera notamment demandé de répondre à toutes les obligations administratives et techniques nécessaires à la réalisation des missions développées dans le cahier des charges.

Le prestataire s'engage à accomplir sa mission selon les règles de sa profession et, notamment, à :

- Effectuer par ses propres moyens toutes les investigations nécessaires à ses missions,
- Affecter à la réalisation de la mission les personnes désignées dans sa proposition de mission (curriculum vitae des intervenants joints à l'offre) ;
- Travailler en étroite collaboration avec le groupe technique du Maître de l'ouvrage ;
- Respecter les délais imposés dans l'achèvement des documents d'analyse, rapport, synthèse, pour les phases décrites par le maître d'ouvrage ;
- Respecter l'ensemble des textes en vigueur sur la construction et l'aménagement ;
- Protéger la confidentialité des éléments remis dans les dossiers de candidature des équipes candidates ;
- Faire preuve, dans la rédaction des documents, de la plus parfaite neutralité.

ANNEXE 3 :

CAHIER DES CHARGES POUR LA MISSION D'A.M.O. BOIS ET MATERIAUX BIOSOURCES